

Les droits de la personne et l'égalité des femmes

Le Canada a cherché à promouvoir les droits de la personne dans le cadre d'une série de conventions internationales. En octobre 1990, il s'est joint à la Commission interaméricaine des femmes (CIF) dans le but de raffermir sa fonction de promotion de l'action positive. En 1991, nous avons adhéré à trois conventions interaméricaines sur les droits des femmes, et nous collaborons actuellement à la rédaction d'une convention sur la violence à l'endroit des femmes. Le gouvernement du Canada a versé une contribution de 250 000 dollars à la CIF afin de protéger et de promouvoir les droits des femmes sur le continent.

Des consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été amorcées en vue de la ratification de la Convention américaine sur les droits de l'homme. Nous nous sommes fermement prononcés en faveur d'un rôle indépendant et efficace tant pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme que pour la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Les connaissances juridiques du Canada, pays dont le système judiciaire est fondé à la fois sur le droit civil et sur la "Common Law", sont des plus pertinentes pour l'OEA.

Sécurité de l'hémisphère occidental et contrôle des armements

La guerre du Golfe a attiré l'attention de la communauté internationale sur le problème de l'accumulation excessive d'armements. En 1991, l'OEA a adopté à l'unanimité une résolution canadienne en vue de l'examen des questions liées à la sécurité de l'hémisphère, notamment l'accumulation excessive d'armements et la transparence dans les transferts d'armes. En 1992, le Canada a coparrainé une résolution visant la création d'un groupe de travail sur la sécurité de l'hémisphère afin que l'Assemblée générale continue de mettre au premier plan ces importantes questions.

Protection de l'environnement

En 1991, l'OEA a mis en oeuvre un programme de protection de l'environnement à l'échelle du continent. Le Canada a pris part dès le début à sa planification. L'environnement fait partie des trois secteurs prioritaires pour les contributions canadiennes au titre des fonds de coopération technique de l'OEA. En 1991, une subvention de 1,2 million de dollars a été accordée à un programme environnemental dans l'Amazonie. En 1992, une résolution canadienne sur la conservation des pêches hauturières a été approuvée par la plupart des membres de l'OEA. Fort de cet appui, le Canada a réussi à faire avaliser globalement cette initiative à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en 1992.

